

maintien du cautionnement des journaux, pour le projet de loi sur les invalides de la campagne, contre le droit au travail, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Duvorgier de Hauranne sur les deux Chambres, pour le maintien du remplacement militaire; il était déjà absent par congé lors du vote sur l'amendement Grévy relatif à la présidence; l'état de sa santé ne lui permettant plus de siéger, il donna sa démission le 16 janvier 1849, et se retira à la campagne.

**DEMARÇAY** (MAURICE-MARC-AUGUSTE, BARON), fils du précédent, député de 1881 à 1885, né à Paris le 26 octobre 1835, était propriétaire-agriculteur dans la Vienne, et fut lieutenant des mobiles de ce département pendant la guerre de 1870-71. Aux élections du 8 février 1871, il fut porté comme candidat sur une liste républicaine dans la Vienne, et il échoua avec 11,099 voix sur 62,819 votants. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 20 février 1876 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Poitiers où il n'obtint que 4,810 voix contre 8,460 à M. Cosbron, élu. Conseiller général du canton de Saint-Savin depuis 1877, il n'entra au parlement qu'aux élections du 21 août 1881; l'arrondissement de Montmorillon l'élut par 7,951 voix sur 15,820 votants et 19,652 inscrits, contre 7,810 voix à M. Robert de Beauchamp, député sortant. M. Demarçay prit place à gauche, et vota pour les ministères opportunistes, dans les questions égyptiennes, du Tonkin, de la Tunisie, et sur toutes les questions de politique intérieure. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Vienne, M. Demarçay échoua avec 39,293 voix contre 42,549 données au dernier élu de la liste conservatrice, M. Crenez.

**DEMAREST** (LOUIS-ARMAND), représentant en 1848 et en 1849, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 28 février 1817, mort à Monville (Seine-Inférieure), le 5 août 1883, était contre-maître de filature à Deville-lès-Rouen, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 16<sup>e</sup> sur 18, par 103,791 voix (le chiffre des votants et celui des inscrits manquent au procès verbal). Il prit place dans la droite de l'assemblée, fit partie du comité du travail, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Causidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations en faveur du général Cavaignac, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'élection du 10 décembre 1848, M. Demarest avait soutenu la politique du prince-président, qu'il défendit encore à l'Assemblée législative, où le même département le réélit, le 13 mai 1849, le 11<sup>e</sup> sur 16, par 87,963 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**DEMARTIN DE TYRAC.** — Voy. MARCELLUS (D<sup>r</sup>).

**DEMBARRÈRE** (JEAN, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 3 juillet 1747, mort à Lourdes (Hautes-Pyrénées) le 3 mars 1828, entra à 15 ans à l'École du génie de Mézières, fut nommé lieutenant en 1770, capitaine en 1777, et commandant du génie à Brest en 1792. Il contribua à la brillante défense de Valenciennes en 1793, passa comme général de brigade à l'armée de l'Ouest, gagna à Doué (16 février 1795) le grade de général de division, commanda en chef le génie à l'armée d'Italie, et défendit avec courage et succès la tête du pont du Var contre une attaque imprévue des Autrichiens. Nommé membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, commandeur le 25 prairial suivant, membre du Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII, il fut créé comte de l'Empire le 15 juin 1808. Il adhéra (avril 1814) à la déchéance de l'Empereur, et, le 14 juin 1814, fut nommé, en même temps, par le roi, chevalier de Saint-Louis et pair de France; le 23 août suivant, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur. S'étant tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, il reprit sa place à la Chambre haute à la seconde Restauration; il refusa de voter lors du jugement du maréchal Ney, et siégea dans les rangs des pairs dévoués à la monarchie constitutionnelle. On a de lui: *Coup-d'œil sur les parties diverses de la science militaire* (1783); — *Eloge historique de Vauban* (1784); — *Observations sur un imprimé du lieutenant-général comte de Sainte-Suzanne* (1819); — *Changements à opérer dans le système des places fortes* (1819).

**DEMÈES** (LOUIS-MICHEL), député en 1791, né à Alençon (Orne) le 24 mai 1763, mort à Alençon, le 10 mai 1826, était administrateur du département de l'Orne lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1791, député de l'Orne à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 10, par 217 voix sur 390 votants. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée et son nom ne figure pas au *Moniteur*. Le gouvernement consulaire le nomma, le 22 germinal an VIII, président du tribunal civil d'Alençon, et la Restauration le confirma dans ces fonctions, le 9 avril 1816.

**DEMESMAY** (ETIENNE-FRANÇOIS-PHILIPPE), représentant aux Cent-Jours, né à Pontarlier (Doubs) le 24 juillet 1772, mort à Pontarlier le 8 juin 1853, était notaire et maire de Pontarlier, lorsque cet arrondissement l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 12 mai 1815, par 35 voix sur 52 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

**DEMESMAY** (PHILIPPE-AUGUSTE), député de 1842 à 1848, représentant du peuple en 1848 et en 1849, et député de 1852 à 1853, né à Pontarlier (Doubs) le 4 février 1805, mort à Pontarlier le 12 octobre 1853, fils du précédent, était négociant à Besançon, lauréat et membre de l'Académie de cette ville, lorsqu'il fut élu le 9 avril 1842, député du 5<sup>e</sup> collège électoral du Doubs (Pontarlier), par 161 voix sur 182 votants et 215 inscrits; il siégea dans l'opposition de droite, et fut successivement réélu; le 9 juillet 1842 par 153 voix sur 186 votants et 217 inscrits, contre 32 voix à M. de Foblaunt; et le 1<sup>er</sup> août 1846, par 164 voix sur 192 votants et 231 inscrits, contre 19 voix à M. de Marnier. Lors du vote de la loi sur les chemins de fer il se prononça en faveur de ligne unique, contre le système des tronçons; il prit aussi, à deux reprises, l'initiative d'une proposition de

réduction de l'impôt du sel, qui lui valut alors une certaine popularité. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Doubs à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 48,423 voix sur 67,822 votants et 78,670 inscrits. Il siégea à droite, fut vice-président du comité du travail, et vota : *pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés.*

Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 39,396 voix sur 52,664 votants et 81,875 inscrits, il reprit sa place à droite, soutint invinciblement la politique du prince-président, et vota *pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc.*

Après le coup d'Etat de décembre 1851, il devint candidat officiel du nouveau gouvernement, et fut élu, le 29 février 1852, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Doubs, par 26,891 voix sur 28,025 votants et 39,357 inscrits. Il siégea dans la majorité dynastique, et mourut l'année d'après. Il fut remplacé par M. Latour-Dumoulin. On a de lui : *Traditions populaires de Franche-Comté* (1838), et un poème : *Solitude* (1830).

**DEMEUFVE (CHARLES-TOUSSAINT-FRÉDÉRIC)**, député de 1831 à 1848, né à Barbuise (Aube) le 14 juillet 1791, mort à Nogent-sur-Seine (Aube) le 24 juillet 1874, fit son droit et fut reçu licencié à Paris en 1812. Nommé, l'année d'après, juge auditeur à Provins, il fut destitué en 1820, sous l'inculpation d'avoir exercé trop d'influence sur le corps électoral dans son département. Après les journées de juillet 1830, le nouveau gouvernement le nomma maire de Nogent-sur-Seine, puis conseiller à la cour royale. Le 5 juillet 1831, le 3<sup>e</sup> collège électoral de l'Aube (Nogent-sur-Seine) l'envoya siéger à la Chambre des députés, par 107 voix sur 147 votants et 169 inscrits, contre 38 voix à M. Dupreuil. Il siégea constamment parmi les conservateurs, ayant été réélu, le 21 juin 1834, par 123 voix sur 129 votants et 159 inscrits; le 4 novembre 1837, par 115 voix sur 123 votants et 184 inscrits; le 2 mars 1839, par 118 voix sur 124 votants et 185 inscrits; le 9 juillet 1842, par 168 voix sur 169 votants et 236 inscrits; et le 1<sup>er</sup> août 1846 par 177 voix sur 230 votants et 274 inscrits contre 36 voix à M. Walckenaer. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. M. Demeufve avait été décoré de la Légion d'honneur en 1832 pour services rendus pendant l'épidémie du choléra.

**DÉMEUNIER (JEAN-NICOLAS, COMTE)**, député aux États-Généraux de 1789, membre du Tribunal et du Sénat conservateur, né à Nozeroy (Jura) le 15 mars 1751, mort à Paris le 7 février 1814, fit ses études dans son pays natal, puis vint à Paris où quelques productions littéraires lui valurent le poste de secrétaire du comte de Provence (depuis Louis XVIII), puis la place de censeur royal. Partisan de la Révo-

lution, il fut élu, le 16 mai 1789, député du tiers aux États-Généraux par la ville de Paris, avec 133 voix. Il siégea dans la majorité, fut successivement secrétaire et président (22 décembre 1789) de l'Assemblée, et fit partie du comité de Constitution. Il combattit la motion du marquis d'Ambly portant qu'on ne pourrait être député que de son département (novembre 1789), motion qui fut votée, réclama la limitation à 800 millions de l'émission des assignats, demanda l'organisation du jury et du tribunal de cassation, présenta (7 mars 1791), au nom du comité de Constitution, un rapport sur la nécessité de la responsabilité ministérielle, se déclara partisan (26 août) de l'admissibilité des membres de la famille royale aux fonctions électives, et, dans la question des cendres de J.-J. Rousseau, reconnut le droit de propriété revendiqué par M. de Girardin, qui refusait de les laisser enlever d'Ermenonville. Après la session, Demeunier fut élu administrateur de la ville de Paris (7 novembre 1791), mais il donna sa démission lors de la rentrée de Pétion à l'Hôtel-de-Ville, et partit pour les États-Unis. Il entra en France en 1796, et fut candidat au Directoire. Le premier consul le nomma (4 nivôse an VIII) membre du Tribunal, à la création; il devint président de cette assemblée (2 janvier 1800). Membre du Sénat conservateur (23 nivôse an X), membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut pourvu de la sénatorerie de Toulouse, créé comte de l'Empire (26 avril 1808), et grand officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811). En 1809, il avait fait arrêter la vente de l'*Austerlitz* de Viennet, parce que l'auteur, esclave de la vérité historique, y faisait exprimer à l'empereur Alexandre les sentiments qu'il nourrissait en 1805, et que les circonstances politiques avaient complètement modifiés depuis. Demeunier mourut deux mois avant la déchéance de Napoléon. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de voyages et d'histoire, dont la plupart traduits de l'anglais.

**DEMÉZANGE (RÉGIS-AUGUSTE-CASIMIR)**, représentant en 1848, né à Mortain (Manche), le 21 juillet 1800, s'établit avocat à Mortain en 1825, et s'y fit remarquer par ses opinions radicales. A la révolution de Juillet, il entra dans la magistrature, fut nommé (1820) procureur du roi près le tribunal civil de Mortain, puis président du même tribunal en 1835. Conseiller général du canton de Mortain depuis 1842, il se présenta, le 9 juillet de la même année, comme candidat d'opposition dans le 7<sup>e</sup> collège de la Manche (Mortain), mais il n'obtint que 121 voix contre 144 données au député sortant, M. Legrand, alors sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics. Il posa de nouveau sa candidature le 1<sup>er</sup> août 1846, mais il échoua encore avec 83 voix contre 238 à M. Legrand et 35 à M. Achard de Bonvouloir. Il entra au parlement après la révolution de Février : le 23 avril 1848, le département de la Manche l'élit représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 15, avec 100,938 voix. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de la justice, et vota : *pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement*

Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, pour les félicitations en l'honneur de Cavaignac, pour la suppression complète de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher. M. Demeuzange ne fit pas partie de l'Assemblée législative. Le 30 janvier 1876, il se porta comme candidat républicain aux élections sénatoriales de la Manche; mais il échoua avec 294 voix sur 757 votants.

**DEMIANS** (JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTIN), représentant en 1848, né à Nîmes (Gard), le 1<sup>er</sup> juin 1814, mort à Nîmes, le 24 janvier 1871, appartenait à l'école néo-catholique de Buchez. Avocat à Nîmes, il entra dans la magistrature en 1836 comme substitut du roi au Vigan, et remplit les mêmes fonctions à Alais; il était alors correspondant du *National*. Il fut nommé, après la révolution de Février, premier avocat général à Nîmes, fut chargé par le gouvernement provisoire d'une mission spéciale de pacification entre les catholiques et les protestants du Gard, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Gard à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 10, par 52,740 voix sur 103,556 votants et 116,415 inscrits. Il fit partie du comité de la justice, siégea parmi les républicains modérés, proposa de soumettre la Constitution à la sanction du peuple, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence. Il obtint un congé du 15 novembre 1848 au 22 janvier 1849, se prononça, au retour, *contre* une amnistie générale, *contre* l'ordre du jour Oudinot, et obtint un nouveau congé du 19 janvier jusqu'à la fin de la législature. Après les élections générales de 1849, M. Domians revint à Nîmes et reprit sa place au barreau de cette ville.

**DEMIATTE** (LOUIS), membre du Sénat, né à Saint-Léger (Pas-de-Calais), le 15 octobre 1829, était agriculteur-fabricant de sucre, et secrétaire de la chambre consultative d'agriculture d'Arras, lorsqu'il fut élu, le 8 janvier 1882, sénateur du Pas-de-Calais, le 3<sup>e</sup> sur 4, par 516 voix sur 1,018 votants. Il prit place à la gauche républicaine, vota pour les ministères opportunistes, pour le Tonkin, la Tunisie, l'expulsion des princes, etc.; il s'est prononcé en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**DEMIMUID-MOREAU** (PIERRE-NICOLAS-JEAN-EVRE), député de 1830 à 1831, né au Bouchon (Meuse), le 23 septembre 1770, mort à Longeville (Meuse) le 8 décembre 1841, était maître de forges à Longeville et maire de cette localité, lorsque le collège de département de la Meuse l'élut député, le 3 juillet 1830, avec 73 voix sur 125 votants et 141 inscrits. Il coopéra à l'établissement de la monarchie de Juillet, siégea obscurément dans la majorité de gouvernement, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**DEMISSY** (SAMUEL-PIERRE-DAVID-JOSEPH, CHEVALIER), ou DE MISSY, député en 1789, et de l'an XII à 1815, né à la Rochelle (Cha-

rente-Inférieure) le 30 octobre 1755, mort à la Rochelle le 3 octobre 1820, fut, de 1776 à 1782, volontaire dans la compagnie des volontaires de Port-Louis (Ile de France), revint à la Rochelle où il s'établit comme armateur, et se montra favorable aux idées nouvelles. En juillet 1789, l'île de France l'élut député aux Etats-Généraux; on sait que l'admission des députés des colonies donna lieu à de longs atteroiements. M. Demissy était encore à la Rochelle en octobre; il fut nommé à cette époque premier capitaine des volontaires nationaux de la Rochelle: « De Missy, écrivait, le 6 octobre, un de ses cousins, a eu et a encore beaucoup d'affaires: il faut faire journellement l'exercice, bénir les drapeaux, prêter serment, assister à des diners, etc. » Il ne partit pour Paris que le 7 novembre, afin de remettre au président de l'Assemblée nationale le don patriotique des volontaires rochelais, s'élevant à 7,103 livres 17 sols 6 deniers. Cette somme fut remise par lui le 22 novembre. Il n'assistait aux séances de l'Assemblée qu'en simple spectateur, mais il les suivait avec intérêt. « On secoue tant et plus le clergé, écrit-il le 13 novembre, la séance de ce matin y a encore été employée »; le 17: « les intendants sont décidément f.... »; le 21: « j'ai vu hier le pauvre Roy, il a l'air bien ennuyé ....; il y a un grand nombre d'anti-patriotes, j'en vois tous les jours qui voudraient la restauration de l'ancien régime; tenons-nous sur nos gardes. » Le 5 décembre: « M. Griffon (de Romagné, député de la Rochelle) m'a envoyé un billet de député extraordinaire à l'Assemblée nationale, ce qui m'y donne mes entrées; il ne faut pas moins y aller de grand matin pour y trouver place. » Le 8: « Vous savez et vous l'éprouvez combien il est difficile de se procurer de l'argent à la Rochelle; ce n'est pas plus aisé à Paris: les écus y sont introuvables. » Après la session, M. Demissy revint à la Rochelle; au point de vue militaire, on le retrouve, d'octobre 1792 à mai 1793, grenadier de la garde nationale, puis de nouveau capitaine de mai 1793 à messidor an III, sergent de grenadiers (an VI-an VIII), simple grenadier (an XIII-an XIV). Au point de vue administratif, il fut administrateur de l'hospice général de la Rochelle de mai 1793 à messidor an III, maire de la Rochelle de messidor an IV à l'an VI, assesseur du juge de paix de l'an VIII à l'an X, conseiller général (an IX), sous-préfet de la Rochelle de l'an X à l'an XII.

Le 27 brumaire an XII, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, et lui renouvela ce mandat le 2 mai 1809.

Président de canton, de juillet 1808 à janvier 1813, ses services lui valurent les titres de chevalier de la Légion d'honneur (25 janvier 1810) et de chevalier de l'Empire (26 avril suivant). M. Demissy se rallia à la Restauration, fut nommé conseiller municipal de la Rochelle le 21 février 1815, et président du collège électoral de la Rochelle, le 2 août suivant. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**DEMOLE** (CHARLES-ETIENNE-EMILE), sénateur et ministre, né à Charolles (Saône-et-Loire) le 22 mars 1823, fit son droit à Paris et se fit inscrire au barreau de Charolles. Le 24 mai 1869, M. Demôle se présenta comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire, et échoua avec 3,397 voix contre 15,044 accordées à l'élu, M. Huet, 3,222 à M. La Guiche, et 1,326 à

M. Bouthier de Latour. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 8 février 1871, où, porté sur la liste républicaine, il échoua avec 47,011 voix; la même année, le 8 octobre, candidat à Charolles pour le conseil général, il ne réunit que 690 voix contre 943 à l'élu, M. Goin. Le 5 janvier 1879, les électeurs sénatoriaux de Saône-et-Loire envoyèrent M. Demôle siéger à la Chambre haute, par 539 voix sur 680 votants, en remplacement de M. Pernetto, démissionnaire; il prit place à l'Union républicaine, et sollicita les suffrages des électeurs du canton de Palings aux élections du 1<sup>er</sup> août 1880 pour le conseil général; mais il fut battu avec 624 voix, par M. de Chabrillan qui en réunit 790. Au Sénat, il fut rapporteur (juin 1880) des pétitions catholiques contre les décrets relatifs aux congrégations non autorisées: il demanda l'ordre du jour pur et simple.

Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il fut réélu, le 2<sup>e</sup> sur 3, par 559 voix sur 671 votants; il fut (février 1884) rapporteur de l'importante loi municipale, proposa (juin) à propos de la loi sur le divorce, un amendement qui assimilait l'adultère du mari à celui de la femme (rejeté en première lecture, adopté en seconde délibération); fit voter (juillet) un amendement soumettant au Congrès la question du recrutement des sénateurs inamovibles; fut rapporteur (28 octobre) du projet de loi augmentant le nombre des électeurs sénatoriaux; et fit passer (5 décembre) un projet de loi transitoire, pour empêcher toute élection de sénateur inamovible jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi électorale du Sénat. Le 6 avril 1885, M. Demôle entra dans le cabinet Brisson pour prendre le portefeuille des Travaux publics, en remplacement de M. Sadi-Carnot qui était appelé au ministère des finances. Son passage aux affaires ne fut marqué par aucun événement important; il démissionna avec tout le cabinet le 29 décembre suivant, mais le 17 janvier 1886, il fit partie du nouveau ministère Freycinet comme garde des sceaux, fonctions qu'il occupa jusqu'à la chute du cabinet (10 décembre 1886). Dans ce poste, il répondit (janvier) à une question de M. de Ravignan, et regretta, sans pouvoir les réprimer, les violences de la presse départementale; il s'opposa en vain au vote (avril) d'une proposition de M. Bozérian, tendant à réprimer les atteintes à la liberté du travail (le ministre s'estimait suffisamment armé par les lois existantes); ce fut lui (27 mai) qui déposa sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur l'expulsion des princes; qui défendit (octobre) ses agents pour leur intervention dans les troubles suscités par les grèves de Vierzon; qui appuya en vain, peu après, la demande de M. Naquet pour le rétablissement du divorce (rejeté par 227 voix contre 106).

En dernier lieu, M. Demôle s'est prononcé: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Le 12 avril 1889, M. Demôle a été élu, le 7<sup>e</sup> sur 9, membre de la commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation du général Boulanger devant le Sénat érigé en Haute Cour de justice.

**DEMONCEAUX** (PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens et de l'an VIII à l'an XV, né à Bois-les-Pargny (Aisne) le 7 juin 1758,

mort à une date inconnue, était président du tribunal criminel à Laon lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VII, député de l'Aisne au Conseil des Anciens. Le *Moniteur* est muet sur le compte de cet obscur législateur, qui adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 7 nivôse an VIII, pour représenter l'Aisne au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1807.

**DEMONGEOT** (JEAN-PIERRE), représentant aux Cent-Jours, né à Vassy (Haute-Marne), le 9 février 1769, mort à une date inconnue, était procureur impérial à Vassy, lorsque cet arrondissement l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 11 mai 1815, par 38 voix sur 42 votants et 115 inscrits. Il ne s'y fit pas remarquer, et abandonna la vie politique après cette courte législation.

**DEMONT** (JOSEPH-LAURENT, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Sartrouville (Seine-et-Oise) le 29 septembre 1747, mort à Paris le 6 mai 1826, fils d'un Suisse de la garde du roi, suivit la carrière des armes. Il fit les premières campagnes de la Révolution, et, grâce à son courage, était en 1797 adjudant-général à l'armée du Rhin sous Moreau. Il se distingua au passage de ce fleuve, reçut les félicitations officielles du Directoire, passa à l'armée de l'Est en l'an VII, et battit l'ennemi à Coire (Suisse) où il prit deux canons et deux drapeaux. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), général de brigade (même année), il fut blessé à Austerlitz, ce qui lui valut (21 décembre 1805) le grade de général de division; l'Empereur le nomma membre du Sénat conservateur (20 mai 1806), l'appela (20 mars 1807) au commandement de la 3<sup>e</sup> légion de réserve de l'intérieur, et le créa comte de l'empire (26 avril 1808). A Eckmühl (1809), le comte Demont eut un cheval tué sous lui, et, en mission à Strasbourg en 1814, y fut bloqué par les troupes de la coalition. Il adhéra (avril 1814) à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et reentra à la Chambre haute, à la seconde Restauration. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort (décembre 1815). Pour récompenser son dévouement monarchique, Charles X déclara la pairie héréditaire dans sa famille, par lettres patentes du 2 mai 1826, trois jours avant sa mort.

**DEMONTREY** (JULES-LÉON-JAMES), représentant en 1848 et en 1849, né à Dijon (Côte-d'Or), le 29 juillet 1806, mort à Cologne (Allemagne), le 6 juillet 1849, fut placé par sa famille au séminaire de Plombiers-lès-Dijon, mais il en sortit pour se livrer au commerce, et fit son droit, qu'il termina au moment de la révolution de 1830. Il se fit inscrire au barreau de Dijon, mais se livra surtout à la politique d'opposition; il fut désigné en 1835 pour faire partie du conseil de défense des accusés d'avril, fut, à Dijon, un des chefs de la Société des Droits de l'homme, collabora aux journaux radicaux de la région, et fut un des plus ardents promoteurs du banquet réformiste de février 1848. Élu, le 25 février, président de la commission exécutive de Dijon, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans le département de la Côte-d'Or, et fut envoyé à Besançon pour réprimer des troubles, mission dont il s'acquitta avec rigueur. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée consti-

tuante, le 6<sup>e</sup> sur 10, par 49,167 voix (le procès-verbal ne mentionne ni le chiffre des inscrits ni celui des votants). Il siégea à la Montagne, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Râteau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'amnistie générale, *pour* la mise en liberté des transportés. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, dans le même département, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 33,756 voix sur 92,695 votants et 113,533 inscrits, il signa, le 23 juin, à l'occasion de la discussion sur l'expédition romaine, l'appel aux armes de Ledru-Rollin, le suivit aux Arts-et-Métiers, s'échappa comme lui, et se réfugia à Cologne, où il mourut du choléra trois semaines après.

**DEMOUTS (JOSEPH)**, député de 1834 à 1839, né à Aix-sur-Vienne (Haute-Vienne), le 19 août 1782, mort à Paris, le 14 juillet 1866, fut reçu licencié en droit en 1805 à la faculté de droit de Paris, et fut inscrit jusqu'en 1812 au barreau de la capitale. Il acheta, cette même année, une charge d'avoué près le tribunal civil, exerça ces fonctions pendant vingt ans, et devint syndic de la compagnie. Avoué honoraire en 1832, il se fit réinscrire sur le tableau des avocats à la cour. Lié avec M. Persil (*Voy. ce nom*), il aborda la vie politique sous son patronage, et fut nommé, en 1831, adjoint au maire, puis, en 1833, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Le 14 mai 1834, cet arrondissement l'élut député par 501 voix sur 739 votants et 1,083 inscrits contre 211 voix à M. Berville, ex-remplacement de M. Félix Barthe, nommé pair de France. Réélu aux élections générales du 21 juin suivant, par 622 voix sur 908 votants et 1,085 inscrits, contre 266 voix à M. Chardel, il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 526 voix sur 1,004 votants et 1,192 inscrits, contre 428 voix à M. Berville. Il ne se représenta pas aux élections du 2 mars 1839, et, le 9 juillet 1842, il échoua avec 361 voix contre 553 à l'élu, M. Vavin, et 116 à M. Tarbé. « Que dire de M. Demouts comme député? » écrit un biographe parlementaire de l'époque. Un seul mot : pendant six ans, il consacra tous les instants qu'il put dérober à tout son temps consacré aux fonctions municipales, à voter au doigt et à l'œil, ainsi que le faisait son ami, M. Persil; c'est dire que les ordres impitoyables, que les mesures de rigueur les plus violentes, que tous les empiétements du pouvoir ont obtenu de lui un vote favorable, sinon ses suffrages. » M. Demouts était chevalier de la Légion d'honneur (1839).

**DEMOOR (ANTOINE-PHILIPPE-JOSEPH)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Anvers (Belgique), le 4 avril 1764, mort à une date inconnue, était avocat à Anvers au moment de la Révolution. Lors de la réunion de la Belgique à la France, il devint président de l'administration centrale du département des Deux-Nèthes, puis juge à la cour criminelle de ce département. Le 25 germinal an VI, il fut élu député des Deux-Nèthes au Conseil des Cinq-Cents. Il y présenta une motion au sujet des

fonctionnaires publics (9 messidor an VI), fit adopter le projet de création d'un musée des arts dans une des ci-devant églises de Gand, (28 thermidor); combattit l'impôt sur le tabac, et demanda, en place, l'augmentation de certains impôts existants (17 fructidor); déposa une motion sur les troubles de la ci-devant Belgique (13 brumaire); appuya le projet de confisquer les biens des déportés en fuite : « C'est moi, dit-il, qui ai provoqué la discussion du projet de Poullain-Grandpré, et je déclare m'en honorer, parce que je crois ce projet juste, nécessaire, indispensable. Il y a plus, en le votant, je suis certain de servir mieux les intérêts des scélérats dont il s'agit que le membre qui vient de plaider leur cause. Le projet adoucit en effet les mesures prises contre eux. Il en est beaucoup, et notamment dans le département de la Dyle, qu'on a mis sur la liste des émigrés, de manière que, si on les saisit, au lieu d'être déportés ils subiront la peine due aux émigrés. J'insiste pour le projet. » (séance du 14 brumaire an VII). Le 18 brumaire, il demanda une disposition contre les prêtres déportés ou déportables; le 2 vendémiaire an VIII, il réclama l'envoi d'un message au Directoire « pour qu'il avise au moyen de faire participer les départements réunis à la défense de la patrie, par la conscription militaire. » L'envoi du message fut voté. Il fut du nombre des députés exclus du Conseil des Cinq-Cents le lendemain du coup d'Etat de brumaire. Son hostilité contre Napoléon s'adoucit par la suite. Le 10 mai 1810, l'Empereur le nomma chevalier de la Légion d'honneur, et, le 30 avril 1811, substitua pour le service des cours d'assises et spéciales et pour celui du parquet de Bruxelles.

**DEMORTREUX (LAURENT-THOMAS, BARON)**, député de l'an XIII à 1815, né à Vire (Calvados), le 23 mars 1756, mort à Saunerville (Calvados), le 24 juin 1831, était avocat à Vire et subdélégué de l'élection avant la Révolution. Membre du bureau de conciliation et du conseil du district, commandeur d'un bataillon, puis chef de légion de la garde nationale, il devint substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Calvados, puis procureur général près la cour de justice criminelle et spéciale du même département. Le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le choisit comme député du Calvados au Corps législatif. Il fut créé baron de l'Empire le 28 avril 1813, et siégea au Corps législatif jusqu'en 1815. Il rentra alors dans la vie privée.

**DEMORTREUX (PIERRE-THOMAS-FRÉDÉRIC)**, fils du précédent, représentant en 1848, né à Magny-la-Campagne (Calvados), le 29 novembre 1798, mort à Honfleur (Calvados) le 11 janvier 1872, fut reçu licencié en droit en 1822, et, connu pour ses opinions libérales, fut nommé, après 1830, président du tribunal de Lisieux. Il ne renouça pas pour cela à son opposition radicale, s'opposa constamment à l'élection de Guizot dans le collège de Lisieux, fut deux fois élu conseiller général, et, après la révolution de février, fut nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire à Lisieux. Le 23 avril 1843, il fut élu représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 74,599 voix (manquent les chiffres des votants et des inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité de la justice, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le

décrot sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour les félicitations en l'honneur du général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés. Depuis l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République, il avait voté avec l'extrême-gauche. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et revint exercer ses fonctions de président du tribunal à Lisieux jusqu'au 25 juin 1836, date de sa mise à la retraite avec le titre de président honoraire.

**DENAT** (THÉODORE-MARIE-GERMAIN), député de 1868 à 1870, né à Mirepoix (Ariège) le 20 mars 1803, mort à Mirepoix le 9 janvier 1885, fit son droit, fut reçu licencié le 13 juillet 1822, et entra dans la magistrature. Substitué à Pamiers (août 1830), à Foix (1<sup>er</sup> juin 1831), procureur du roi à Pamiers (18 septembre 1833), à Foix (27 février 1835), président du tribunal civil de Foix (27 août 1839), conseiller à la cour d'appel de Toulouse (19 mars 1850), président de chambre à Toulouse (9 novembre 1855), il fut élu conseiller général de l'Ariège, le 31 décembre 1858, et secrétaire du conseil (août 1867). Il était également conseiller municipal de Foix et chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1846, lorsqu'il fut élu, le 16 mars 1868, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Ariège au Corps législatif, par 18,644 voix sur 29,649 votants et 37,929 inscrits, contre 2,649 voix à M. Vidal, 7,335 à M. Anglade; ancien représentant, et 924 à M. de Bellissen, en remplacement de M. Didier, décédé. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, comme candidat officiel, le 24 mai 1869, par 21,181 voix sur 29,313 votants et 37,447 inscrits contre 7,308 voix à M. Arnaud de l'Ariège, ancien représentant. Il vota la guerre à la Prusse, et quitta la vie politique au 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur (1869).

**DENAYROUSE** (JEAN-FLAURET), représentant en 1849, né à Montpeyroux (Aveyron) le 21 décembre 1804, mort à Espalion (Aveyron) le 21 août 1860, était avocat à Espalion, et connu pour ses opinions démocratiques, lorsqu'éclata la révolution de février 1848; le gouvernement provisoire le nomma sous-commissaire du gouvernement à Espalion. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 8, par 33,915 voix sur 79,850 votants et 112,514 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, et vota constamment contre la politique de l'Élysée. Il se retira de la politique active après le coup d'État de décembre 1851.

**DENAYROUSE** (MARIE-LOUIS), député de 1884 à 1885, né à Paris le 17 mai 1848, fils du précédent, était ingénieur civil, et appartenait comme son père à l'opinion républicaine modérée. Candidat dans l'arrondissement d'Espalion à l'élection partielle du 2 juin 1884, destinée à pourvoir au remplacement de M. Devic, démissionnaire, il fut élu, au second tour de scrutin, par 7,123 voix sur 13,467 votants et 16,490 inscrits. Il siégea à la Chambre parmi les opportunistes, et vota avec le groupe qui suivait les

inspirations directes de M. Jules Ferry. Porté sur la liste républicaine de l'Aveyron aux élections générales du 4 octobre 1885, il n'obtint que 40,171 voix contre 52,149 données au moins favorisées de la liste conservatrice élu. M. de Benoit. M. Denayrouse n'a pas fait partie d'autres législatures.

**DENFERT-ROCHEREAU** (PIERRE-MARIE-PHILIPPE-ARISTIDE), représentant en 1871, et député de 1876 à 1878, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 11 janvier 1823, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 mai 1878, était fils de René-Clovis Denfert-Rochereau et de Constance David-Lanoue. Élève de l'École polytechnique en 1842, puis de l'École d'application de Metz (1845), il en sortit, en 1847, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment du génie, prit part au siège de Rome (juin 1849), et monta à l'assaut du bastion n° 7 où il eut sa tunique criblée de balles. Nommé capitaine à l'état-major du génie (novembre 1849), il tint garnison à Toulon, à Calvi, et à la Roche-sur-Yon, fit partie de l'expédition d'Orient avec le 1<sup>er</sup> régiment du génie, se battit au Mamelon-Vert et à l'assaut de Malakoff où il fut blessé à l'épaule d'un éclat d'obus et eut la jambe gauche traversée par une balle. Revenu en France en raison de ces blessures le 24 juillet 1855, il fut nommé professeur-adjoint de construction à l'École de Metz, le 10 décembre suivant. Envoyé en Algérie en avril 1860, il devint chef de bataillon le 13 août 1863, construisit un pont remarquable sur le Thighaouï, et un barrage de 24 mètres de hauteur de retenue sur l'Onod-Mourad, et rentra en France, en garnison à Belfort. Nommé commandant (13 mars 1864), lieutenant-colonel (7 octobre 1870), il reçut le commandement de la place, le 29 suivant, avec le grade de colonel, et soutint le siège mémorable, qui ne finit que sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale (février 1871) par la plus honorable capitulation. La garnison, qu'il avait conduite à Grenoble, fut licenciée un mois après. Pendant le siège, le colonel Denfert avait été élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 55,994 voix sur 64,123 votants et 123,622 inscrits. Il donna aussitôt sa démission avec ses collègues du Haut-Rhin après le vote en faveur des préliminaires de paix émis par l'Assemblée. Des élections complémentaires ayant eu lieu le 2 juillet 1871, le colonel Denfert fut élu dans trois départements : dans la Charente-Inférieure, par 33,126 voix sur 83,986 votants et 149,277 inscrits, en remplacement de M. Thiers qui avait opté pour la Seine; dans le Doubs, par 19,649 voix sur 53,976 votants et 82,954 inscrits, en remplacement de M. de Mérode qui avait opté pour le Nord; dans l'Isère, par 81,021 voix sur 108,351 votants et 164,704 inscrits, en remplacement de M. Casimir Périer, qui avait opté pour l'Aube. Le même jour, il avait échoué à Belfort, avec 2,765 voix contre 6,753 données à M. Keller, élu. Il opta pour la Charente-Inférieure; siégea dans le groupe de l'Union républicaine qu'il présida quelque temps, prit une part fréquente aux discussions surtout sur les questions militaires, déposa un projet de loi sur le recrutement, parla sur les chemins de fer stratégiques, sur les fortifications de Paris, et vota : pour le retour du parlement à Paris, pour la dissolution, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêt contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le

maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles.

Il se porta candidat sénatorial sur la liste républicaine de la Charente-Inférieure, le 20 janvier 1870; dans une lettre particulière (22 janvier 1870) il écrivait à un ami « qu'il serait très flatté d'être candidat sénatorial de la Seine, mais qu'il craint qu'on lui objecte qu'il est déjà candidat dans la Charente-Inférieure. » Il le pria de sonder le terrain dans une réunion publique, sauf à se présenter personnellement dans une réunion suivante. La candidature n'aboutit pas à Paris, et, dans la Charente-Inférieure, elle échoua avec 146 voix; le moins favorisé de la liste conservatrice élue, M. Roy de Loulay, réunit 330 suffrages.

La candidature législative lui fut alors offerte dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où il fut élu (20 février 1876) par 8,975 voix sur 16,810 votants et 21,266 inscrits, contre 5,295 voix à M. Colin de Verdière, et 1,834 à M. Accolas. Le colonel Denfert reprit sa place à gauche, vota pour la politique opportuniste dirigée alors par Gambetta, fut nommé questeur par la majorité, et fut des 363. Réélu à ce titre, dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, par 10,394 voix sur 16,633 votants et 20,233 inscrits, contre 5,690 voix à M. Camille Roussot, candidat du gouvernement, il fut confirmé par la nouvelle Chambre dans ses fonctions de questeur, et mourut six mois après. La ville de Saint-Maixent lui a élevé une statue (1880). Le colonel Denfert était le frère de M. Denfert-Rochereau, directeur du Comptoir d'Escompte, qui s'est suicidé lors du krach des métaux (mars 1889). Chevalier de la Légion d'honneur (9 mai 1855), officier (23 décembre 1868), commandeur (18 avril 1871). On a de lui : *Voites en berceau* (dans la *Revue d'architecture*); — *Des droits politiques des militaires* (1874). Il a collaboré à *l'Histoire de la défense de Belfort*, par Thiers et de La Laurencie.

**DENIAU** (EUGÈNE), député depuis 1879, né à Saint-Claude-de-Diray (Loir-et-Cher), le 1<sup>er</sup> février 1834, avait été négociant et viticulteur, et était devenu maire de Saint-Claude, et conseiller général de Loir-et-Cher depuis 1871, lorsqu'il fut élu, le 6 avril 1879, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Blois, par 8,316 voix sur 13,829 votants et 22,878 inscrits, contre 4,912 voix à M. Jullien, candidat radical, en remplacement de M. Dufay, nommé sénateur. Il prit place à l'Union républicaine, et fut réélu successivement aux élections générales du 21 août 1881, par 11,381 voix sur 14,709 votants et 23,035 inscrits, contre 974 voix à M. Catalo, et à celles du 4 octobre 1885, le 2<sup>e</sup> sur 4 de la liste républicaine, par 41,703 voix sur 63,751 votants et 80,555 inscrits. M. Deniau a voté, dans ces diverses législatures, pour les ministères républicains qui ont occupé le pouvoir, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'application des décrets aux congrégations, pour l'expulsion des princes, etc. Il a présenté des projets de loi relatifs à la viticulture et à la réforme de l'impôt des boissons. Dans la dernière session, il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne patriote de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**DENIS** (CHARLES-NICOLAS), représentant aux Cent-Jours, né à Paris le 8 juin 1761, mort à Paris le 5 avril 1822, s'établit notaire à Paris en 1790, et devint syndic de la chambre des notaires en 1808. Le 7 mai 1815, il fut élu, par le collège de département de la Seine, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 62 voix sur 113 votants et 215 inscrits. Il ne prit aucune part aux discussions de l'Assemblée, et rentra dans la vie privée après cette courte législature.

**DENIS** (AMARANTHE-ALPHONSE-DUGOMMIER), député de 1837 à 1846, né à Paris le 24 décembre 1794, mort à Hyères (Var) le 5 février 1876, se destina à la carrière militaire; il entra à l'école de Saint-Cyr, en sortit sous-lieutenant, et fit les dernières campagnes du premier Empire. Décoré sur le champ de bataille de Montereau, il fut mis en demi-solde à la Restauration, et renonça aux armes, pour s'occuper exclusivement d'art, de lettres, de sciences et d'agriculture. Il collabora à la *Revue encyclopédique*, fit représenter, en 1822, une comédie en vers : *l'Ami du mari*, et, compromis dans les complots politiques du temps, se retira en Provence, où il fonda un journal philosophique et littéraire : les *Archives du Var*. Il publia aussi les *Chroniques provinciales*, une *Promenade pittoresque et statistique dans le département du Var*, et une *Étude historique sur la conquête de la Sicile par Charles d'Anjou*.

Il était maire d'Hyères depuis 1830, lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 21 juin 1834, dans le 2<sup>e</sup> collège du Var (Toulon); il échoua avec 76 voix contre 115 données à l'élu, M. Berryer. Le 4 novembre 1837, il fut élu, dans le même collège, par 151 voix sur 166 votants et 308 inscrits. Il siégea dans la majorité monarchique, et prit une part assez importante aux discussions de la Chambre; il parla dans la session de 1837 sur l'appel de dix mille hommes, dans celle de 1838 sur les budgets de la justice et des cultes, de la marine et des colonies, et sur la pension de la comtesse de Lipona. Réélu, le 2 mars 1839, par 162 voix sur 273 votants et 321 inscrits contre 111 voix à M. Frédéric Portalis, il prit la parole sur l'augmentation des forces navales dans le Levant (1839), sur l'adresse sur l'exploitation des forêts de la Corse (1840), sur les fortifications de Paris, sur les fonds secrets, sur le budget (1841), sur l'établissement des grandes lignes de chemins de fer (1842). Les électeurs de Toulon lui renouvelèrent son mandat de député, le 9 juillet 1842, par 175 voix sur 314 votants et 395 inscrits, contre 96 voix à M. Sala et 43 à M. Portalis : le crédit pour l'achèvement du palais de l'ambassade française à Constantinople (1843), la pétition des demoiselles Jean Bart (1844) l'appelèrent encore à la tribune; il fit partie en 1846 de la commission du budget. Aux élections générales du 1<sup>er</sup> août 1846, il échoua, avec 132 voix, contre M. Frédéric Portalis qui fut élu par 184; ce dernier étant décédé, les électeurs de Toulon furent convoqués le 10 octobre 1846 pour le remplacer; M. Denis échoua encore avec 165 voix contre 191 données à l'élu, M. Ernest Portalis, frère du député décédé. Cette élection fut annulée par la Chambre, mais M. E. Portalis fut réélu, le 27 février 1847, par 232 voix contre 133 à M. Denis. Celui-ci rentra dans la vie privée. Il avait été décoré du Nichan, en 1845, par le bey de Tunis, pour des études intéressantes sur l'Orient.

**DENIS (LOUIS)**, représentant en 1848 et en 1849, né à Pléruin (Côtes-du-Nord) le 26 octobre 1799, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 18 avril 1878, fit de brillantes études au collège de Saint-Brieuc, puis à Paris; sa famille le destinait au commerce maritime; il s'établit armateur à Saint-Brieuc, et il était maire de Pléruin, lorsqu'il fut élu, le 24 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 16, par 70,927 voix sur 144,877 votants et 167,678 inscrits; il siégea à droite, fit partie du comité de la marine, et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, contre l'amnistie des transportés, contre l'abolition de l'impôt des boissons; il avait été absent par congé du 5 mars au 21 avril 1849. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4<sup>e</sup> sur 18, avec 78,766 voix sur 110,201 votants et 164,242 inscrits, il reprit sa place à droite et se montra constamment hostile à la politique personnelle du prince-président.

Au élections du 20 février 1852, il se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription des Côtes-du-Nord; il échoua avec 7,038 voix contre 16,505 données au candidat officiel élu, M. Thieuffen. Il rentra alors dans la vie privée.

**DENIS (GUSTAVE)**, sénateur de 1870 à 1888, né à Fontaine (Mayenne), le 20 avril 1833, était d'une famille protestante; élève de l'École centrale en 1854, pourvu du diplôme d'ingénieur civil, il prit la direction d'une filature de coton à Fontaine, et, conseiller général de la Mayenne pour le canton de Mayenne, il fut élu, le 5 janvier 1879, sénateur de la Mayenne, le 2<sup>e</sup> et dernier, par 183 voix sur 333 votants. Le plus favorisé des deux candidats conservateurs opposants, M. Bernard-Dutreil, n'obtint que 149 voix. M. Denis prit place au centre gauche, vota pour les ministères opportunistes qui détinrent successivement le pouvoir, prit parfois la parole, notamment sur les questions budgétaires, demanda (février 1884), dans la discussion du projet de loi sur les syndicats professionnels, le maintien de l'article 116 du Code pénal, et fit voter (mai 1885), malgré le ministre, M. Brisson, l'exclusion des étrangers dans le calcul de la population au point de vue électoral. (129 voix contre 121). Au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, M. Denis échoua avec 301 voix contre 393 obtenues par les candidats conservateurs, MM. Bernard-Dutreil et Lebreton.

**DENISART (JEAN-LOUIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Guise (Aisne), le 3 avril 1763, mort à Paris, le 25 septembre 1814, était fils de Jean-Baptiste Denisart, célèbre jurisconsulte et procureur au Châtelet de Paris (1713-1765). Il entra dans la magistrature et était juge à Guise, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents. Son rôle politique fut très effacé dans cette assemblée; le concours qu'il prêta au

coup d'Etat de brumaire lui valut, le 14 germinal an VIII, les fonctions de juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de la Seine.

**DENISSEL (CÉLESTIN-THOMAS-LOUIS)**, représentant en 1848 et en 1849, né à Saint-Venant (Pas-de-Calais), le 20 décembre 1808, mort à Saint-Venant, le 22 août 1863. Son père, brasseur et maire de Saint-Venant, le plaça successivement au collège de Saint-Omer, au lycée de Douai et à Paris. D'abord fabricant d'huile, puis brasseur à Saint-Venant, Célestin Denissel se mit à la tête des sociétés de bienfaisance, et se distingua autant par sa philanthropie active que par de nombreux actes de dévouement et de sauvetage qui lui valurent plusieurs médailles et récompenses. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 17<sup>e</sup> et dernier, par 71,463 voix sur 161,957 votants et 188,051 inscrits, il siégea à droite, fit partie du comité des travaux publics, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour le renvoi des accusés du 15 mai, devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Aux journées de juin 1848, M. Denissel n'avait pas hésité, ceint de son écharpe de représentant, à marcher avec la garde nationale et l'armée contre les insurgés, à franchir les barricades et à affronter pendant deux jours les balles et la mitraille.

Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 15, par 90,482 voix sur 129,691 votants et 194,088 inscrits, il reprit sa place à droite, suivit la majorité dans ses votes, et ne soutint pas la politique personnelle du prince-président. Après la session, il revint à Saint-Venant diriger sa brasserie.

**DENJOY (JEAN-FRANÇOIS-POLYNOR)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Lectoure (Gers), le 16 juin 1814, mort à Bordeaux (Gironde), le 5 septembre 1860, fit son droit à Paris, se battit sur les barricades en 1830, se fit recevoir avocat, et fut nommé inspecteur primaire dans le Gers (1833). Il donna sa démission en 1836, se fit inscrire au barreau d'Auch, et, ayant acquis une certaine réputation, fut nommé sous-préfet de Loudéac (1844), puis de Lesparre (1847). Démissionnaire à la chute de la monarchie de juillet (24 février 1848), il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 15, par 73,562 voix sur 146,606 votants. Il siégea à droite et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les attroupements, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, contre le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre la mise en accusation du président et de ses mi-

nistres. Conseiller général de la Gironde (1848-1860), il fut réélu, le 18 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 6 sur 13, par 71,763 voix sur 125,001 votants et 179,161 inscrits; il fit partie du comité de la rue de Poitiers, vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel (31 mai 1850), et soutint la politique de l'Elysée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il entra au conseil d'Etat renouvelé, et y siégea dans la section de l'intérieur jusqu'à sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur.

**DENOIZE (JEAN)**, représentant en 1848, né à Digne (Basses-Alpes) le 25 mars 1801, mort aux Mées (Basses-Alpes) le 18 janvier 1885, fut d'abord notaire aux Mées (1826-1841); il était propriétaire, et conseiller général depuis 1840, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 4, par 20,327 voix sur 38,425 votants et 45,994 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail. M. Denoize donna sa démission de représentant le 16 novembre 1848, sous prétexte qu'il jugeait son mandat accompli, et fut remplacé par M. Hippolyte Fortoul.

**DENORMANDIE (LOUIS-JULES-ERNEST)**, représentant en 1871 et sénateur, né à Paris le 6 août 1821, était fils d'un avoué au tribunal de la Seine; il succéda à son père le 27 août 1851, et fut plusieurs fois président de la chambre des avoués à partir de 1867. Son père avait été l'avoué de la liste civile sous Louis-Philippe, et le fils conserva la clientèle de la famille d'Orléans. Nommé, pendant le siège de Paris, adjoint au maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, il se présenta aux élections du 8 février 1871, et ne fut pas élu; mais, aux élections du 2 juillet suivant, qui avaient pour but de remplacer, dans le département de la Seine, 21 représentants décédés, démissionnaires ou qui avaient opté pour d'autres départements, il sollicita le patronage de « l'Union parisienne de la presse » qui le porta sur sa liste, et de « l'Union républicaine » qui, n'ayant pu obtenir de lui la déclaration républicaine qu'elle exigeait, raya son nom de la liste qu'elle présentait. M. Denormandie n'en fut pas moins élu, le 10<sup>e</sup> sur 21, par 112,589 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Après son élection, M. Denormandie déclara que « ses sentiments étaient ceux d'un conservateur libéral » et qu'il « adhérait au programme de M. Thiers. » Il siégea au centre gauche, mais vota tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche; après s'être abstenu sur la pétition des évêques, il se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour du parlement à Paris, contre le service militaire de trois ans, contre l'ordre du jour Ernoul au 24 mai 1873, et monta, ce jour-là, à la tribune, pour défendre M. Thiers, mais avec de telles réserves sur « ses tâtonnements, ses faiblesses et ses hésitations », que l'ordre du jour pur et simple, qu'il proposa et auquel se rallia le gouvernement, fut repoussé, et M. Thiers renversé. Il vota ensuite contre l'ar-

rêté contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre la circulaire Pascal, pour l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Il défendit d'ailleurs, en toute occasion, les intérêts de la ville de Paris, notamment lors de la discussion de la loi électorale; à cette occasion il réclama et obtint pour Paris un nombre de députés supérieur au chiffre fixé par le gouvernement.

Le 18 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible, comme candidat des gauches, le 65<sup>e</sup>, au 7<sup>e</sup> tour de scrutin, par 818 voix sur 690 votants. Il prit place à gauche, vota contre la dissolution de la Chambre demandée en 1876 par le ministère de Broglie-Fourton, et suivit la politique centre-gauche dont M. Jules Simon était alors l'inspirateur. Le 18 janvier 1879, il fut nommé gouverneur de la Banque de France; M. Magnin lui succéda à ce poste en 1880. A la Chambre-haute, il prit part à un certain nombre de discussions: il interpella le ministre de la justice (13 novembre 1883) sur la lenteur de l'application de la loi de réforme judiciaire; présenta et soutint (juin 1883) un projet de loi sur les nullités du mariage et sur des modifications au régime de la séparation de corps; parla (février 1888), lors de la discussion du prêt sur gage pour les agriculteurs, en faveur des vœux des sociétés d'agriculture, pour faciliter le crédit des cultivateurs, etc. En dernier lieu, M. Denormandie a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Administrateur du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, il a été nommé président du Conseil d'administration du nouveau Comptoir national d'Escompte (mai 1889). Chevalier de la Légion d'honneur du 6 avril 1876. On a de lui: *Le VIII<sup>e</sup> arrondissement et son administration pendant le siège* (1875); — *Rapport sur la proposition relative aux caisses d'épargne* (1876).

**DENTZEL (GEORGES-FRÉDÉRIC, BARON)**, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Durkeim (Allemagne), le 25 juillet 1755, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 7 mai 1828, était fils d'un boulanger, et appartenait à la religion luthérienne. Son père lui fit faire ses études à Iéna; Dentzel devint pasteur protestant, entra, comme aumônier du régiment des Deux-Ponts, au service de la France (1774), et suivit ce régiment en Amérique lors de la guerre de l'indépendance. A son retour, il fut nommé pasteur à Landau, (1783). Il se qualifiait « citoyen de Landau, » lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, par le département du Bas-Rhin le 4<sup>e</sup> sur 9, avec 282 voix sur 552 votants. Il était en mission dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle lors du jugement de Louis XVI; il se fit nommer adjoint aux adjudants-généraux de l'armée du Rhin, et, au moment du siège de Landau, qu'il sauva, destitua ou fit arrêter les officiers supérieurs, et prit le commandement en chef de la place. Mais ces actes arbitraires donnèrent lieu à de vives accusations; il fut arrêté à son tour, et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Il entra alors à la Convention, devint secrétaire de l'Assemblée (8 août 1795), et fut

envoyé dans la Manche, pour mettre fin au régime de la Terreur. Elu, le 4 brumaire an IV, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, et réélu, au même Conseil, le 24 germinal an VI, par le département de Bas-Rhin, il fit décider la création des légions des Francs du Nord, italique et polonaise, et parla contre les députés qui défendaient les Chouans dans l'Assemblée. En l'an X, il embrassa la carrière militaire et fut nommé adjudant général chef de brigade, fit la campagne de Prusse (1806) comme attaché à l'état-major, et montra beaucoup d'humanité tant dans les échanges de prisonniers que dans son administration en pays conquis. Créé baron de l'Empire, le 20 juin 1808, il reçut de l'empereur de Russie le titre de commandeur de Sainte-Anne, et, de la ville de Vienne, où il avait commandé, une médaille d'or. Nommé maréchal de camp, le 3 avril 1814, il se rallia aux Bourbons, reçut la croix de Saint-Louis le 21 août 1814, et fut mis à la retraite en 1815.

**DENYS.** — Voy. DANRÉMONT (COMTE DE).

**DEPASSE (EMILE-TOUSSAINT-MARIE)**, représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 29 juillet 1804, mort à Lannion (Côtes-du-Nord), le 28 avril 1880, exerça le notariat à Lannion, devint maire de la ville (1839) et y établit (1843) une salle d'asile d'après un plan dont il était l'auteur. Conseiller d'arrondissement de Lannion, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 16, par 91,618 voix sur 144,377 votants et 167,673 inscrits. Bien qu'il appartint depuis 1830 à l'opposition libérale, il siégea à droite, fit partie du comité de la marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour la suppression complète de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'amnistie des transportés. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 9<sup>e</sup> sur 13, avec 50,864 voix sur 110,201 votants et 164,242 inscrits, il ne se sépara jamais de la droite monarchiste, et soutint la politique de l'Élysée jusqu'au coup d'État de 1851, contre lequel il protesta. Aussi, s'étant présenté comme candidat indépendant au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 4<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, il ne réunit que 1,440 voix contre 15,003 données au candidat officiel élu, M. de la Tour, et 3,401 à M. Tassel. Il échoua une seconde fois, comme candidat d'opposition, le 24 mai 1869, dans la même circonscription, avec 10,799 voix, contre 12,474 au député sortant réélu, M. de la Tour.

Le 8 février 1871, le département des Côtes-du-Nord l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 13, par 79,313 voix sur 106,809 votants et 163,398 inscrits. Il siégea au centre droit, fut élu conseiller général pour le canton de Lannion le 8 octobre 1871, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêtés contre les enterrements civils, pour le septennat, pour

le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat; il s'abstint sur les lois constitutionnelles. M. Depasse quitta alors la vie politique. On a de lui : *Considérations sur les salles d'asile et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres* (1848).

**DEPÈRE (MATHIEU, COMTE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Mézin (Lot-et-Garonne), le 10 octobre 1746, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 6 décembre 1825, se montra partisan de la Révolution, et fut nommé vice-président de l'administration départementale de Lot-et-Garonne en 1790. Le 31 août 1791, ce département l'élut député à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 228 voix sur 306 votants. Il siégea dans la majorité, fit partie du comité des contributions, et ne joua qu'un rôle secondaire. Il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens par 174 voix; il se mêla aux discussions financières et provoqua le rétablissement de la loterie; il devint secrétaire (7 brumaire an VII), puis président (2 germinal suivant) de l'Assemblée. Réélu au même Conseil, le 27 germinal an VII, il prêta tout son concours à Bonaparte au moment du coup d'État de brumaire, fit partie, le 19, de la commission intermédiaire chargée du pouvoir législatif, fut nommé, le 4 nivôse suivant, membre du Sénat conservateur, puis membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), et commandeur de l'ordre (26 prairial suivant). Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, il fut chargé en 1809 d'une mission relative à l'agriculture dans les Landes. En avril 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, et fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, vint à la Chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et siégea parmi les monarchistes constitutionnels jusqu'à sa mort.

**DEPERRET (GABRIEL)**, député en 1791, né et mort à Limoges (Haute-Vienne), était médecin dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> et dernier, à la pluralité des voix. Le 2 janvier 1792, il présenta, au nom du comité des secours publics, un projet de décret; le 9 janvier, il donna lecture d'un projet relatif aux secours provisoires à accorder aux départements du royaume pour les pauvres valides et invalides, et, comme on en proposait l'ajournement, Deperret répliqua : « Je m'oppose à l'ajournement. J'ai des lettres des départements du Nord qui m'annoncent que les hôpitaux sont dans l'impuissance de continuer leur administration. Craignez, en ajournant, d'exciter des mouvements dangereux dans ces départements. » Après la session, M. Deperret fut nommé juge de paix à Limoges.

**DEPEYRE (OCTAVE-VICTOR)**, représentant en 1871, ministre et sénateur de 1876 à 1879, né à Cahors (Lot), le 15 octobre 1825, fit son droit à Toulouse, se fit inscrire au barreau de cette ville, et collabora à la *Gazette du Languedoc*. Sa plaidoirie pour les étudiants en droit de Toulouse, accusés d'avoir troublé l'ordre sous l'Empire, le mit en évidence. Il se présenta, le